

Mise en ligne : 7 novembre 2016.
Dernière modification : 27 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE,

filiale des [Exploitations électriques](#),
de la Compagnie financière d'électricité ¹
du [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#),
et de la [Compagnie générale des colonies](#)

PRISE DE CONTRÔLE DE
Antioche-électrique,
[Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette](#)
et de [l'Électricité d'Alep](#)

S.A., janvier 1930.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 février 1930)

Cette société, de création récente, dont le siège à Paris, 156, rue de l'Université, a pour objet toutes opérations se rattachant à la production, au transport et à l'utilisation de l'énergie électrique.

Le capital est fixé à 20 millions, divisé en 40.000 actions de 500 francs à souscrire en numéraire. La répartition des bénéfices est arrêtée comme suit : 5 % à la réserve légale ; 6 % de premier intérêt aux actions ; 10 % du solde au conseil et 90 % aux actions.

Le conseil d'administration est ainsi composé : MM. Philippar ², Palande [*sic*], Jahan ³, directeur de la Banque de Paris, Maroger ⁴, Ithier ⁵, Weyl ⁶.

Exploitations électriques et industrielles
Énergie électrique de Syrie
(*Le Journal des finances*, 21 février 1930)

L'action Exploitations électriques s'anime de 440 à 463. On annonce la constitution, avec la participation de cette société, de l'Énergie électrique de Syrie au capital de 20 millions de francs, divisé en 40.000 actions de 500 francs et dont le conseil est autorisé à mettre des obligations jusqu'à concurrence de 40 millions.

¹ Compagnie financière d'électricité : holding au capital de 25 MF constitué en 1928 sous le patronage de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB) représentée par Jules Cambon et Louis Wibratte, associée à l'Union financière pour l'industrie électrique (Albert Petsche), la SGBEE (Louis Urban) et Paul Eschwege (*Le Journal des débats*, 17 mars 1928).

² Edmond Philippar (1876-1934) : du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

³ Henri Jahan (1886-1980) : inspecteur des finances, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. On le retrouve au milieu des années 1950 président de l'Union industrielle de crédit. Voir [encadré](#).

⁴ Jean Maroger (1881-1956) : des Exploitations électriques.

⁵ Gaston Ithier : des Exploitations électriques.

⁶ Ernest Weyl (1864-1937) : de la Sofina.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1930)

.....
La Société a pris un intérêt dans l'Énergie électrique de Syrie, au capital de 20 millions de francs, créée par l'Électricité d'Alep.

.....
Au point de vue des affaires électriques, M. Philippar a souligné les accords passés entre les diverses sociétés productrices et distributrices pour la délimitation des zones.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1930)

.....
Ont été domiciliées dans les bureaux des Exploitations électriques le siège et les services généraux des sociétés : ...Énergie électrique de Syrie, que les Exploitations électriques ont fondée au début de 1930 et dont la société possède le contrôle ; le conseil a cédé à l'Énergie électrique de Syrie les titres qu'il possédait de la Société Antioche-Électrique et de la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette.

Compagnie générale des colonies
Exercice 1930
(*Le Journal des finances*, 24 avril 1931)

En Orient, la société a prêté son concours à la constitution de l'Énergie électrique de Syrie et de la Libano-Syrienne des Tabacs.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 17 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 753 891 francs. Après prélèvement d'une somme de 617.589 francs pour amortissement des frais de constitution, le solde a été reporté à nouveau après dotation de la réserve légale.

REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1932)

Les Exploitations électriques conservent leurs bonnes dispositions antérieures et finissent à 295 contre 299 : les comptes que l'Énergie électrique de Syrie, l'une des nombreuses filiales des Exploitations électriques, vient de publier pour l'exercice clos le 30 juin dernier sont fort encourageants pour une affaire encore à ses débuts.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1932)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, devant examiner les comptes de l'exercice 1931-1932, est convoquée pour le 22 décembre 1932.

Les bénéfices de cet exercice, déduction faite des charges sociales et financières, se sont élevés à 901.808 fr. 31 sur le montant duquel il a été prélevé 900.000 francs pour constituer une « provision pour éventualités diverses », le solde, soit 1.808 fr. 31, sera reporté à nouveau.

Énergie électrique de Syrie

(*La Correspondance d'Orient*, mars 1933)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 décembre 1932, a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1931-1932.

Les revenus du portefeuille se sont élevés à 982.861 francs, auxquels sont venus s'ajouter 1.014.032 francs. Déduction faite des frais généraux et d'une affectation de 900.000 francs à la réserve pour éventualités diverses, il reste un bénéfice de 1.808 francs qui a été reporté à nouveau.

Le conseil, dans son rapport, donne les indications suivantes sur les affaires dans lesquelles la société est intéressée :

— Électricité d'Alep.

L'achèvement des travaux prévus dans le programme arrêté avec la ville d'Alep est envisagé pour le courant de l'année 1933.

— Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette.

Les bénéfices réalisés par cette société au cours de l'exercice 1931 sont sensiblement les mêmes qu'en 1930 et se sont élevés à la somme de 59.240 fr. 89. Ils ont été affectés en totalité au compte « Provisions pour renouvellement ».

Par arrêté en date du 23 septembre 1932, le Haut-Commissaire de la République Française en Syrie a approuvé la convention intervenue le 21 juin 1932 [pour une durée de soixante-dix ans] entre la municipalité d'Alexandrette et Énergie électrique de Syrie [représentée par son directeur, Lemozy], autorisant la cession de la concession de distribution d'énergie électrique à celle-ci, ainsi que le nouveau cahier des charges y annexé.

Dans ces conditions, l'Énergie électrique de Syrie étant la principale actionnaire de la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette, elle a envisagé d'en acquérir la totalité des actions et de procéder ensuite à sa dissolution anticipée, à charge pour elle d'acquitter le passif et d'exécuter tous les contrats en cours.

— Antioche-Électrique.

Cette société a poursuivi activement, au cours de l'exercice 1931, les travaux d'aménagement et d'installation du secteur d'Antioche dont elle est concessionnaire; la mise en exploitation a eu lieu le 2 novembre 1931.

Elle a également effectué des travaux d'installations intérieures pour le compte de sa clientèle et traité avec la municipalité d'Antioche pour l'éclairage public; les travaux y relatifs sont actuellement en cours.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 31 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933.

Le produit brut s'est élevé à 965.716 francs. Avec le solde bénéficiaire de l'exercice précédent, le solde créditeur est de 1.096.636 francs.

Après déduction des charges sociales et financières et un prélèvement de 900.000 francs à titre de « Provision pour fluctuations des cours des titres en portefeuille », le solde créancier s'élevant à 120.132 francs a été reporté à nouveau.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 1933

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 décembre 1933)

.....
Énergie électrique de Syrie. — Cette société, qui était le principal actionnaire de la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette, a été autorisée, par une convention en date du 21 Juin 1932, à reprendre pour son propre compte et à dater du 1^{er} janvier 1933, la concession de distribution d'énergie électrique dans la ville d'Alexandrette.

En conséquence, la Compagnie d'éclairage et de force motrice d'Alexandrette, n'ayant plus d'objet social, a été dissoute à la même date.

La Société Antioche électrique, filiale de l'Énergie électrique de Syrie, a exploité normalement au cours de l'exercice 1932, le secteur électrique dans la ville d'Antioche dont elle est concessionnaire.

Le compte de profits et pertes de l'Énergie électrique de Syrie au 30 juin 1933, fait ressortir, après dotation d'une provision pour fluctuation des cours, des titres en portefeuille pour un total de 900.000 francs, un solde créditeur de 120.132 fr. 68 qui a été reporté à nouveau.

Énergie électrique de Syrie

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1934)

L'assemblée ordinaire, devant examiner les comptes de l'exercice 1933-1934, est convoquée pour le 20 décembre. Le produit brut de l'exercice s'est levé à 218.809 francs, lequel, ajouté au solde bénéficiaire du compte de « Profits et Pertes » de l'exercice précédent, forme un crédit de 338.942 francs. Après déduction des charges sociales et financières et des dotations aux fonds d'amortissement et de renouvellement formant un ensemble de 109.383 francs, le solde qui serait reporté à nouveau s'élève à 189.165 fr.

Une assemblée extraordinaire est convoquée à l'issue de l'ordinaire pour mettre les statuts en concordance avec les récentes dispositions légales, notamment au sujet des actions à vote plural.

LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1934)

.....
Énergie électrique de Syrie. — La réfection complète du réseau de distribution d'énergie électrique d'Alexandrette, dont cette société est concessionnaire, et sa transformation pour emploi du courant alternatif ont été achevées : les nouvelles installations ont été mises en service au cours de l'exercice 1933-1934.

La Société Antioche Electrique, filiale de Énergie Electrique de Syrie, a exploité normalement, au cours de l'année 1933, le secteur électrique dans la Ville d'Antioche, dont elle est concessionnaire.

Le compte de Profits et Pertes de Énergie électrique de Syrie, au 30 juin 1934, fait ressortir, après déduction des frais généraux et des charges financières et tenu compte du solde créditeur précédent, un solde bénéficiaire de 189.165 francs 07.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE
(*La Dépêche coloniale*, 26 décembre 1934)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 20 décembre, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1933-34 et voté toutes les résolutions qui lui ont été soumises, notamment en ce qui concerne la nomination de M. Xavier Loisy comme administrateur, en remplacement de M. Edmond Philippar, décédé. Le solde créancier. s'élevant à 189.165 fr. 07. a été reporté à nouveau, après prélèvement de la réserve léguée. À l'issue de cette réunion. une assemblée générale extraordinaire s'est également tenue, elle a voté les résolutions mettant les statuts en concordance avec les récentes dispositions légales donnant notamment un droit de vote double aux actions nominatives depuis plus de deux ans.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 16 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1935-1936, qui font apparaître un bénéfice net de 28.262 francs, qui a été reporté à nouveau, après dotation de la réserve légale.

Énergie électrique de Syrie
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1937)

L'assemblée devant examiner comptes de l'exercice 1936-1937 est convoquée pour le 22 décembre. Les produits bruts se sont élevés à 247.698 fr. Après déduction des charges sociales et des dotations aux fonds d'amortissement et de renouvellement, le compte de profits et pertes de cet exercice se solde sans perte ni gain.

SYRIE-LIBAN : QUINZE ANS DE MANDAT
(*La Correspondance d'Orient*, septembre 1938)

Un organisme particulièrement puissant s'est créé en 1930, sous le nom d'Énergie électrique de Syrie, qui réunissant le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la société Les Exploitations électriques, la Compagnie financière d'électricité et la Compagnie générale des colonies, a pris sous son contrôle les exploitations des trois sociétés d'Antioche, d'Alexandrette et d'Alep.

Le capital est de 20 millions de francs. En 1938, la compagnie a 931 abonnés, une puissance installée de 540 kW, un réseau haute tension de 37,785 km et basse tension de 27,6 km⁷.

Source :
Jacques Thobie, *L'Électrification dans l'aire syro-libanaise des origines à la fin du mandat français*.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE (maintenant nationalisée) (*L'Économiste*, sd)

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1951-1952. Après prélèvement sur le report à nouveau des exercices antérieurs, l'assemblée a décidé de répartir, à chacune des 40.000 actions de capital, un montant brut de 30 fr.

Énergie électrique de Syrie (*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1951)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 décembre 1951, a approuvé les comptes de l'exercice 1950 1951 et arrêté le solde créditeur du compte de profits et pertes dudit exercice à la somme de 2.920.476 francs.

Elle a décidé la répartition d'un dividende brut de 60 francs à chacune des 40.000 actions de capital, sous déduction de l'impôt qui sera mis en paiement le 28 décembre 1951.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SYRIE (*L'Information financière, économique et politique*, 8 mai 1953)

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 5 mai 1953 a décidé la dissolution anticipée de la société à partir du même jour et a nommé liquidateur la société Les Exploitations Electriques et Industrielles en lui donnant, notamment, le pouvoir d'effectuer la distribution aux actionnaires de Énergie électrique de Syrie des titres Électricité d'Alep*, qui figurent dans son portefeuille.

On sait que la société Les Exploitations Electriques et Industrielles détient une participation importante dans le capital de l'Énergie électrique de Syrie

⁷ AEN SL 303, Note sur le sandjak d'Alexandrette du 31.12.1938.

Les Exploitations électriques et industrielles
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1953)

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 22 décembre 1953, ... a pris acte de l'acceptation par la société des fonctions de liquidateur de la Société Énergie électrique de Syrie, laquelle société en liquidation a mis en distribution, avant la clôture de l'exercice de la Société Les Exploitations Electriques et Industrielles, la presque totalité de ses titres Électricité d'Alep en portefeuille.
